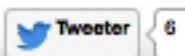


Thierry Repentin: « L'effort sur l'alternance doit être maintenu »

 **POUR ACCÉDER AU MEILLEUR DE L'INFORMATION**

ABONNEZ-VOUS MAINTENANT

Par **Leïla de Comarmond** | 18/09 | 20:00



Place de la formation en alternance dans la politique gouvernementale, rôle des régions, emplois d'avenir... Le ministre délégué à la formation professionnelle expose ses projets aux Echos. Pour Nicolas Sarkozy, les formations en alternance étaient le nec plus ultra. On a l'impression que François Hollande les a oubliées au profit de ses emplois d'avenir et contrats de génération... Ce n'est pas le cas. Tous les efforts que les gouvernements successifs ont faits pour développer l'apprentissage et les contrats de professionnalisation n'ont pas empêché chaque année 120.000 jeunes de sortir sans qualification du système scolaire et qu'il y ait actuellement 460.000 jeunes sans diplôme au chômage. Dans la déclaration commune qu'ils ont cosignée mercredi dernier, le chef de l'Etat et les présidents de région se sont engagés à diviser par deux en cinq ans le nombre de jeunes entrant sans qualification sur le marché du travail. C'est à eux que les emplois d'avenir s'adressent. Dans le même esprit, nous poursuivons avec Michel Sapin les efforts pour développer l'alternance. Des entreprises ne risquent-elles pas de basculer de l'alternance sur le contrat de génération ? Le contrat de génération sera un contrat à durée indéterminée. Cela devrait pouvoir concerner un contrat en alternance dès lors qu'il est en CDI, ainsi que les embauches en CDI à l'issue de la période d'alternance. Les deux sont complémentaires dans la lutte contre le chômage. Avec la crise, craignez-vous une panne de l'apprentissage ? Je suis bien sûr inquiet quant aux effets de la situation de l'emploi sur les conclusions des contrats de professionnalisation et d'apprentissage. Mais j'ai rencontré des responsables de plusieurs chambres de commerce et d'industrie ces derniers jours qui m'ont affirmé que les entreprises étaient mobilisées. L'effort en faveur de ces contrats doit être maintenu et je vais poursuivre mes concertations pour m'en assurer. Envisagez-vous une nouvelle réforme sur le sujet ? Avant la fin du mois, je vais transmettre aux partenaires réunis dans l'atelier « formation » de la Grande Conférence sociale deux textes présentant nos objectifs sur la formation des demandeurs d'emploi et sur l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification. L'objectif est de se rencontrer pour discuter d'ici la mi-octobre pour mieux optimiser les mesures existantes. Par ailleurs, je constate que l'apprentissage s'est surtout développé ces dernières années dans l'enseignement supérieur, il y a peut-être besoin d'un rééquilibrage sur les jeunes qui en ont le plus besoin dans notre pays. On verra si cela doit passer par une réforme. Allez-vous vous attaquer à la réforme de la collecte de la taxe d'apprentissage ? Il existe plus de 140 organismes de collecte dont certains nationaux, d'autres de branche et d'autres encore régionaux. Il y a sans doute une rationalisation à engager. Mais nous réfléchissons et nous lancerons une concertation sur ce point. Vous souhaitez rouvrir le dossier de la création d'un droit à formation rattaché à chaque salarié. Les partenaires sociaux ont échoué par le passé. Pourquoi cela réussirait-il cette fois-ci ? Les réflexions évoluent sur la création d'un compte individuel de formation. Je ne m'avoue pas vaincu d'avance. Les discussions démarreront au premier trimestre de 2013. J'ai demandé au Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie de travailler sur le sujet d'ici là. La politique de formation doit-elle faire partie des compétences à donner aux régions dans l'acte III de la décentralisation ? Il faut créer un service public de la formation tout au long de la vie assumé par les régions. Il intégrerait les politiques publiques en faveur de la formation des jeunes et des adultes demandeurs d'emploi. Nous devons aussi avancer plus vite sur le service public de l'orientation. J'ai demandé début septembre à l'Inspection générale des affaires sociales et à celle de l'éducation nationale un rapport sur le sujet qui me sera remis dans deux mois. Ce sera aux régions d'en assumer la coordination et l'animation, le président de la République l'a acté mercredi avec leurs présidents. Le projet de loi sur les emplois d'avenir qui vient au Sénat le 24 septembre ne prévoit pas de durée minimale de formation. Ne prenez-vous pas le risque d'un contournement de cette obligation ? Pas du tout. Les emplois d'avenir sont les premiers emplois aidés qui font de l'engagement sur la formation un critère déterminant pour l'obtention de l'aide et ses modalités seront inscrites noir sur blanc lors de la conclusion du contrat qui sera renouvelé chaque année, ce qui sera l'occasion de vérifier que les engagements pris ont été tenus. C'est cela qui est important. L'expérience des emplois jeunes montre qu'il ne suffit pas d'écrire... Missions locales, Pôle emploi, services de l'Etat, écoles de la deuxième chance, organismes collecteurs de fonds de la formation professionnelle (OPCA), régions, partenaires sociaux... Nous allons tous nous mettre au travail pour orienter l'offre de formation vers leurs bénéficiaires afin de rendre effectif ce droit.